

MINEIE : la RGPP menée au pas de charge !

Le 9 juillet 2008, suite aux décisions de réorganisations ministérielles annoncées par le conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 11 juin 2008 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), s'est tenue la réunion de cadrage présidée par le secrétaire général (SG) des ministères économiques et financiers.

La délégation CFDT conduite par le secrétaire général de la fédération des Finances comportait des représentants CFDT de l'ensemble des champs Centrale, CCRF et DRIRE ainsi que des représentants CFDT du Tourisme et du Travail-Emploi.

En liminaire, la CFDT est intervenue pour s'insurger d'être informée des décisions gouvernementales par la presse ou une circulaire du Premier Ministre dont celle du 7 juillet 2008 ! Cette dernière fixe une date butoir au 28 novembre et demande aux préfets d'organiser une première concertation locale avec les organisations syndicales avant fin juillet.

La CFDT demande instamment au SG d'exposer les incidences de cette circulaire sur l'organisation déconcentrée du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MINEI).

METHODE & CALENDRIER

Trois pôles de discussions ont été définis:

- **Création de la DGES** (Direction Générale des Entreprises et Services) par fusion de la direction générale des entreprises (DGE), de la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) et de la direction du tourisme (DT) du MINEIE ;
- **Création des DIRECCTE** (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) par fusion des DRTEFP (et des DDTEFP), des services de développement industriel des DRIRE, des directions du commerce extérieur (DRCE), des délégations au commerce et à l'artisanat (DRCA), des directions de la concurrence et de la consommation et des délégations régionales au tourisme ;
- **Fusion SESSI – INSEE.**

Trois groupes de travail seront créés autour de ces trois pôles. Un groupe de synthèse élargi aux représentants du ministère du travail et de l'emploi, sera réuni périodiquement pour assurer le suivi des travaux.

En ce qui concerne la concertation, la CFDT relève que la DGE a réuni et informé son personnel et que le SESSI a réuni son CTPS alors que la DCASPL n'informe pas son personnel et que la direction du tourisme n'a toujours pas réuni son CTPS.

Les groupes de travail débuteront en septembre.

CIRCULAIRE PREMIER MINISTRE DU 7 JUILLET 2008

Pour le SG, la circulaire Premier Ministre du 7 juillet ne fait que rappeler les lignes de force de la RGPP : « **le niveau régional est le niveau de pilotage des politiques publiques, le niveau département est celui des administrés** ».

Les DIRECCTE relèveront du niveau régional, les unités territoriales infra régionales des services déconcentrés du MINEIE étant conservées au sein de ces nouvelles directions régionales.

Même la restructuration des réseaux financiers n'est pas concernée. Sur la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat en région sous l'autorité des préfets, *le SG précise que les services des domaines œuvrent déjà pour le compte des préfets et qu'il n'y a rien de changé.*

Des demandes sont restées sans réponses :

- quid des spécificités des DOM ou de l'île de France ?
- quid de la préservation du réseau territorial de la CCRF? *le SG réaffirme que les unités territoriales de la CCRF font partie intégrante des DIRECCTE.*
- la mutualisation des fonctions support dans les départements ira-t-elle jusqu'à la GRH par les préfets ?

En conclusion, la lecture « administrative » de la circulaire Premier Ministre du 7 juillet 2008 incite la CFDT à une vigilance accrue. Les négociations à venir dans la mise en œuvre de ces profondes réorganisations de l'administration de l'Etat avec sa dimension territoriale, ne s'arrêteront pas fin octobre.